



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CANTAL

**ARRÊTÉ**

Portant réglementation temporaire de la circulation

RD 36

Commune de Ydes

Le Président du Conseil départemental du Cantal.

- Vu le Code de la route.
- Vu le Code de la voirie Routière,
- Vu le Règlement de la Voirie Départementale du 18 septembre 2015.
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié.
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière 8 ème partie - Signalisation temporaire, modifié.
- Vu l'arrêté n° 25-2958 du 06 octobre 2025 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux
- Vu l'avis favorable des services des transports de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Vu la consultation pour avis de la mairie de Ydes
- Vu la demande des entreprises TPC et MTPS

Considérant que pour effectuer les travaux de réparations du glissement de Violle et ceux du pont de Ydes bourg, pour assurer la sécurité des usagers et des personnels de chantier, il est nécessaire d'interdire la circulation sur la RD36

Sur proposition du coordonnateur territorial de MAURIAC.

## ARRÊTE

### Article 1 :

Du 13 au 31 octobre 2025, la circulation sur la RD 36 sera interdite entre le PR 0+920 (après le hameau de Violle) et le PR 3+750 au niveau du Pont de Ydes bourg.

L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD 136, 315, 922, et 36 via la Gare de Saignes , et Ydes.

### Article 2 : Signalisation de chantier

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par les entreprises TPC et MTPS en charge des travaux, chacune en ce qui les concerne.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 la signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
- 3 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 4 le retrait de la signalisation en fin de chantier

### Article 3 : Signalisation de déviation

La signalisation et le jalonnement de l'itinéraire de déviation seront mis en place par le CRD Artense.

### Article 4 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens» accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

### Article 5 : ampliation.

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal.

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- l'entreprise TPC
- L'entreprise MTPS
- M. le Directeur des Mobilités
- Le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal.
- l'antenne de Riom-ès-Montagnes
- le crd Artense

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

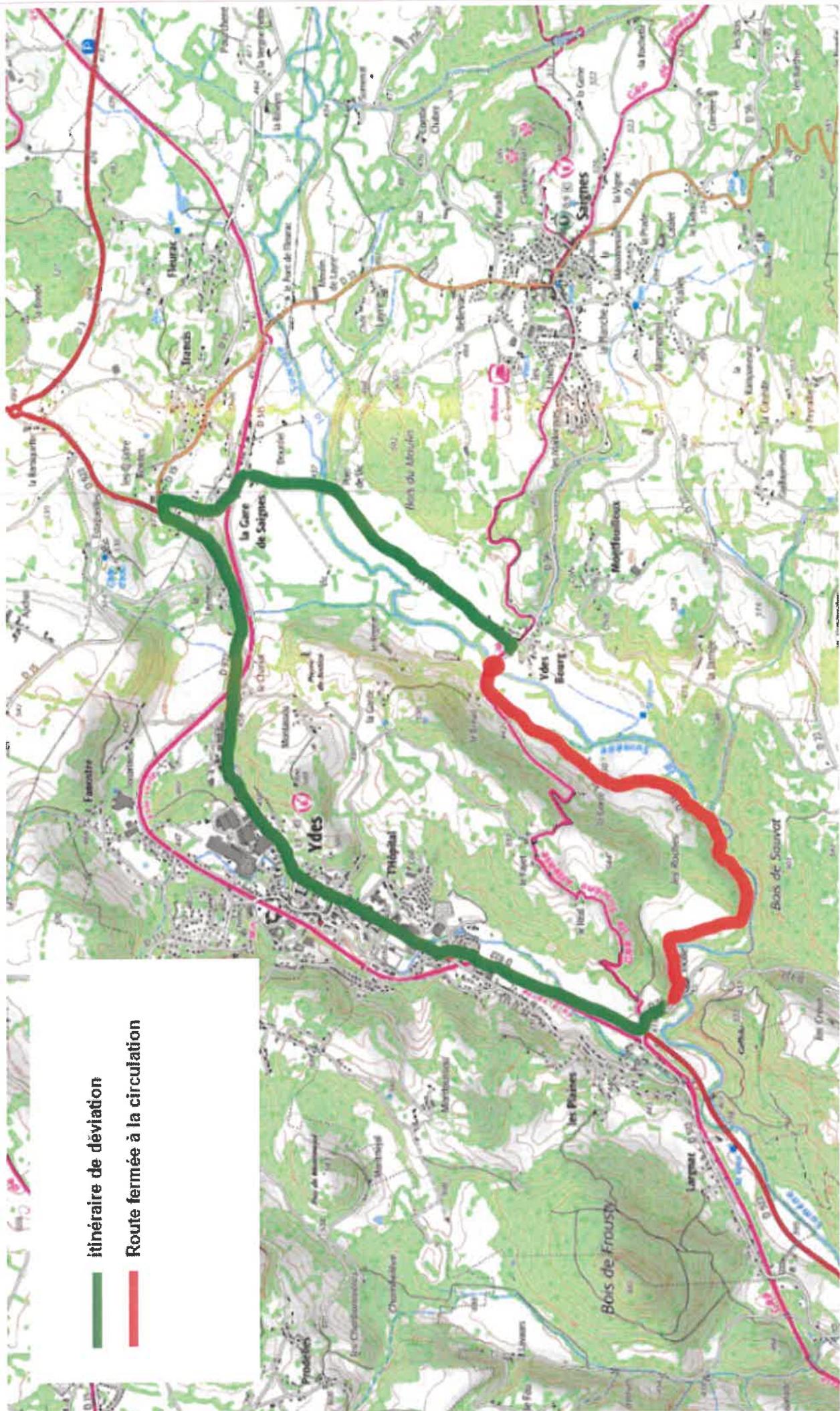
Un exemplaire sera adressé pour information à :

- La mairie de Ydes
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et Secours du Cantal.
- M. le Président de la Fédération des transports routiers du Cantal.
- M. le Président de la Fédération des transports de voyageurs du Cantal.

Aurillac le 10 Octobre 2025

Pour le Président du Conseil Départemental du Cantal  
Le Directeur des Mobilités

  
Philippe FABRÈGUE



## Isabelle Brasquies-Pautaire

**De:** DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>  
**Envoyé:** jeudi 9 octobre 2025 11:40  
**À:** Fabrice Bouscatier  
**Objet:** RE: déviation RD36 entre Violle et le pont de Ydes bourg

Bonjour,

Après vérification, aucune perturbation n'est à prévoir pour les services de transport collectif de la Région.



Bonne journée,

**De :** Fabrice Bouscatier <FBouscatier@cantal.fr>  
**Envoyé :** mercredi 8 octobre 2025 17:37  
**À :** transports15 <transports15@auvergnerhonealpes.fr>; DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>  
**Cc :** Mairie YDES <mairie@ydes.fr>  
**Objet :** déviation RD36 entre Violle et le pont de Ydes bourg

Bonjour,

Dans le cadre des travaux sur le glissement de Violle et des travaux de réparation du mur de Ydes bourg sur la RD36 entre les PR 0+920 et 3+750 la route sera fermée à la circulation du lundi 13 au 31 octobre pendant les phases du chantier.

Une déviation sera mise en place par la RD136 , 315, 922 et 36, via la gare de Saignes et Ydes (plan joint)  
Merci aux maires et services consultés de nous retourner leur avis par retour de mail.

Cordialement,

*Fabrice BOUSCATIER*  
Coordinateur Territorial Mauriac



*Service Qualité Pilotage et Territoire  
Direction des Mobilités  
Pôle Appui Territorial  
tél. : 04 71 68 38 50 / 06 78 04 70 08  
fbouscatier@cantal.fr*

**Chaque jour à vos côtés**

Pensez à l'environnement: n'imprimez ce mail que si nécessaire.

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.

## Isabelle Brasquies-Pautaire

---

**De:** Fabrice Bouscatier <FBouscatier@cantal.fr>  
**Envoyé:** mercredi 8 octobre 2025 17:37  
**À:** transports15@auvergnerhonealpes.fr; francois.delcausse@auvergnerhonealpes.fr  
**Cc:** Mairie YDES  
**Objet:** déviation RD36 entre Violle et le pont de Ydes bourg  
**Pièces jointes:** 20251008 plan déviation RD36 Violle et Pont de ydes bourg YDES.png

Bonjour,

Dans le cadre des travaux sur le glissement de Violle et des travaux de réparation du mur de Ydes bourg sur la RD36 entre les PR 0+920 et 3+750 la route sera fermée à la circulation du lundi 13 au 31 octobre pendant les phases du chantier.

Une déviation sera mise en place par la RD136 , 315, 922 et 36, via la gare de Saignes et Ydes (plan joint)  
Merci aux maires et services consultés de nous retourner leur avis par retour de mail.

Cordialement,

*Fabrice BOUSCATIER*  
Coordinateur Territorial Mauriac

*Service Qualité Pilotage et Territoire*  
*Direction des Mobilités*  
*Pôle Appui Territorial*  
tél. : 04 71 68 38 50 / 06 78 04 70 08  
fbauscatier@cantal.fr

